



PROGRAMME DE FORMATION

DOULEUR

Douleur et Evaluation des Pratiques Professionnelles

Contexte de la demande :

Depuis les premières mesures de certification des établissements de santé, la qualité des soins fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics comme des professionnels de santé. Le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 donne pour mission au Haut Conseil des professions paramédicales « de participer, en coordination avec la Haute Autorité de Santé, à la diffusion des recommandations de bonne pratique et à la promotion de l'évaluation des pratiques des professions paramédicales ».

L'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) dans le domaine de la santé consiste à analyser l'activité clinique réalisée au regard des recommandations professionnelles disponibles et actualisées. Elle concerne les activités diagnostiques, thérapeutiques et préventives et conduit à des actions d'amélioration en cas d'écart entre la réalité et les recommandations.

Dans la démarche de certification en cours, la douleur constitue une Pratique Exigible Prioritaire (critère 12) et concerne l'activité de tous les soignants intéressés par cette thématique.

Objectif :

Cette formation a pour objectif de permettre aux participants de comprendre la démarche d'Évaluation des Pratiques Professionnelles, de découvrir les étapes de la réalisation d'une EPP, de les adapter au domaine de la douleur, d'en connaître les recommandations et les obligations des personnels de santé et d'identifier les thématiques d'évaluation des pratiques professionnelles dans le cadre de la prise en charge de la douleur.

Public :

Ce programme s'adresse aux personnels de santé médicaux et non médicaux (cadre de santé, infirmier, kinésithérapeute, manipulateur en électro-radiologie, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, etc.).